



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-09-2026 /

Dossier complet le : 24-09-2026 /

N° d'enregistrement : 023938/KK P

## 1 Intitulé du projet

Renforcement du poste de pompage de l'Eperviere et de la liaison Eperviere a l'usine de depollution des eaux usees de Mauboule a Valence (26)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

CA VALENCE ROMANS AGGLO

Raison sociale

CA Valence romans Agglo

N° SIRET

20006878100026

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DARAGON

Prénom(s)

Nicolas

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie                                               | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47B |                                                                                                                                                                      |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement du système de Valence, la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo projette le renforcement du poste de relevage des eaux usées de l'Epervière ainsi que la mise en place d'une nouvelle conduite de transfert entre le site de l'Epervière et l'usine de dépollution des eaux usées de Mauboule. La conduite longera en partie la rive gauche du contre-canal de l'Epervière. Le trace de la conduite est décomposé en 3 principaux tronçons : - Tronçon 1 : désigne TM1, du nouveau poste de relevage à l'amont du terrain de football ; - Tronçons 2 : désigne TT1 et TT2, de l'amont du terrain de football à la passerelle en amont du pont des Lones ; - Tronçon 3 : désigne TM2 et TM3, de la passerelle en amont du pont des Lones à la station de traitement des eaux usées. Le trace de la nouvelle conduite traverse un boisement, ce qui nécessitera des travaux de défrichement. En périphérie de l'emprise du poste de relevage, un déboisement doit être réalisé. Les travaux devraient débuter au deuxième semestre 2027.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à améliorer la gestion du temps de pluie grâce à la création d'un nouveau poste de relevage et d'une deuxième conduite de transfert, permettant ainsi de mettre en conformité le système d'assainissement de l'usine de dépollution des eaux de Valence et d'éviter les déversements au Rhône. La nouvelle conduite permettra également de dévier les eaux usées dans celle-ci afin de contrôler l'état de la conduite existante et d'effectuer sa rehabilitation si nécessaire, ce qui n'est pas possible lorsqu'elle est en fonctionnement. Ce nouveau dispositif permettra de sécuriser la ressource en eau des captages d'adduction en eau potable de Mauboule. Ce projet a déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n° 2023-ARA-KKP-4578. Le projet n'a pas été soumis à évaluation environnementale (décision en date du 11/08/2023). La présente demande d'examen au cas par cas fait suite à la mise à jour du mode opératoire et zones de travaux. La précédente demande d'examen au cas par cas concernait une surface à défricher estimée à environ 0,76 ha, contre environ 0,89 ha dans la présente demande, soit une surface de 0,13 ha supplémentaire.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

- Travaux preparatoires : - Decapage, ouvertures des emprises, abattage et dessouchage des arbres situes hors zone forestiere ; - Travaux de demolition de l'ancien batiment « bateau ecole » et des toilettes publiques ; - Amenagement des bases-vie et pistes d'acces au chantier conformement aux prescriptions de l'hydrogeologue ; - Debroussaillage/defrichement des zones du domaine forestier ; - Amenagement de la piste et preparation aux travaux de pose en tranchee, puis marquage/piquetage ; - Devoiemment ou enfouissement prealable des reseaux tiers si necessaire, puis decoupage des voiries ; - Devoiemment et adaptation prealables de la circulation pietons, vehicules et cyclistes ; - Travaux de construction du nouveau poste de relevage ; - Travaux de pose et de raccordement des emissaires Nord et Sud ; - Travaux de pose en tranchee ouverte de la conduite DN 1000, conformement aux prescriptions du Fascicule 70 du CCTG, comprenant notamment : - Mise en oeuvre d'un dispositif de blindage adapte aux conditions de fouille ; - Terrassement d'une tranchee d'une largeur comprise entre 2,60 m et 3,00 m ; - Rabattement de nappe, le cas echeant, conformement aux preconisations des etudes geotechniques ; - Fourniture et pose de la conduite projetee sur un lit de pose en sable ou en gravier roule, avec un enrobage minimal de 20 cm, suivies du remblaiement et du compactage des materiaux ; - Refection des voiries et remise en etat des emprises, comprenant notamment les travaux d'ensemencement, les plantations d'arbres ainsi que l'amenagement du cheminement pieton et de l'acces destine a l'exploitation future. Pour realiser les travaux en tranchee ouverte, une emprise maximale de 12m de large (emprise retenue de 11,00m)

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le nouveau poste de relevage et la nouvelle conduite permettront une augmentation des debits pompes et achemines jusqu'a la station d'epuration en passant d'une capacite d'1,5 m3/s actuellement a 3,1 m3/s. La conduite ne necessitera pas d'entretien specifique durant la phase d'exploitation (pas de regards d'acces le long de la canalisation, notamment afin d'eviter tout debordement). Elle aura un fonctionnement gravitaire en charge et sera utilisee lorsque la conduite actuelle sature, c'est-a-dire lorsque le debit sera superieur a 1,5 m3/s. Le reste du temps, la conduite sera integralement vidangee. L'utilisation de cette conduite est estimee a moins de 60 jours par an. Ainsi, elle devrait etre vide plus de 300 jours par an soit 80 % du temps.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis a la procedure de demande d'autorisation de defrichement / PAC / DLE / Permis demolir / PC

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                                                                                                                         | Valeurs                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Largeur de l'emprise des travaux maximale Longueur de la nouvelle conduite de transfert Diametre de la conduite Largeur de la tranchée Capacité du nouveau poste de relevage | (12, m) (1395, m) (1000 a 1200, mm) (2,6 a 3, m) (3,1, m3/s) |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :     BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Valence, dont la dernière procédure a été approuvée le 06/01/2025. Zones UEt, N et UEq. Voir partie 3.3.3 de l'annexe 8 pour plus de détail.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Projet visant a renforcer le poste de relevage des eaux usees de l'Eperviere et mettre en place une deuxieme conduite de transfert entre le site de l'eperviere et l'usine de depollution des eaux usees de Mauboule. Le nouveau poste de relevage et la nouvelle conduite permettront une augmentation des debits pompes et achemines jusqu'a la station d'epuration en passant d'une capacite de 1,5 m3/s actuellement a 3,1 m3/s. La nouvelle conduite de transfert sera utilisee lorsque la conduite actuelle (datant des annees 1960) sature, c'est a dire lorsque le debit sera superieur a 1,5 m3/s

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone d'etude est situee dans la ZNIEFF de type II "Ensemble fonctionnel forme par le Moyen-Rhone et ses annexes fluviales" (id : 820000351). Dans un rayon de 5 km, on recense 6 ZNIEFF de type I, toutes en rive droite du Rhone, et une autre ZNIEFF de type II. Les plus proches (de type I) sont "Ile et lone de Blaud" (id : 820030252) a 0.4 km et "Montagne de Crussol" (id : |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun APPB n'est present a proximite immediate de l'aire d'etude. Le perimetre le plus proche se situe a pres de 11 km au sud-est : le "Lac de Montoisson" (FR3800405) avec une superficie de 2,93 ha.                                                                                                                                                                                  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | la zone d'etude n'est concernee par aucun de ces zonages. Elle se situe toutefois entre deux parcs naturels regionaux : - Le PNR des Monts d'Ardeche (FR8000041) situe 13 km a l'ouest du Rhone ; - Le PNR du Vercors (FR8000001), situe a 16 km a l'est du Rhone.                                                                                                                      |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le PPBE des infrastructures de l'Etat dans le département de la Drome 2024-2029 (4e échéance) a été approuvé par arrêté préfectoral le 05/07/2024. Il concerne notamment l'A7, qui passe à proximité de la zone d'étude.                                                                                                      |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le nord de la zone de projet est inclus dans le périmètre de protection au titre des abords d'un monument historique (Domaine de Valensolles), sur une distance d'environ 260 m.                                                                                                                                              |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet traverse la zone humide "Contre canal du Rhone" (26CRENar0075), qui est divisée en plusieurs unités plus ou moins importantes le long du Rhone.                                                                                                                                                                     |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Valence dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi). La zone d'étude (et de projet) est concernée par le zonage du PPRi. Pas de PPRT en vigueur sur la commune de Valence.                                                                                                                  |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le PPRi de la commune de Valence a été approuvé le 26/01/2016.                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone de projet se situe à proximité immédiate (40 m) du site CASIAS "Station d'épuration des eaux et DLI" (identifiant : SSP4048014). La zone d'étude n'est concernée par aucun site ex-BASOL. Le plus proche est localisé à environ 700 m à l'est de la zone d'étude.                                                     |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux superficielles "Cours d'eau du sous-bassin Veore Barberolles".                                                                                                                                                                                                        |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone d'étude est en partie située dans le périmètre de protection rapprochée (PPR) des captages d'alimentation en eau potable de Mauboule. Le tracé de la conduite est localisé sur la limite ouest du PPR. La conduite sera à 95 % dans le PPR. Le tracé retenu est le plus éloigné du périmètre de protection immédiate. |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Nous recensons 5 sites inscrits dans un rayon de 5 km autour du projet : le site inscrit "Ensemble urbain de Valence" inclut les sites inscrits "Côte sylvante", "Côte Saint-Martin", "Terrasse de la Cathédrale Saint-Apollinaire" et "Terrasse et perspective à Valence". Ils sont situés entre 1,5 et 2,5 km du projet.    |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'aire d'étude n'est pas directement concernée par un site Natura 2000. Le plus proche est "Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg" (SIC, FR8201662). Il se situe en rive droite du Rhone au plus proche à environ 1,2 km à l'ouest du projet. |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé le plus proche est "Terrasse et jardins du musée de Valence", à 1,9 km au nord-est du projet.                                                                                                                                            |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Un rabattement de nappe pourrait être nécessaire selon le niveau de celle-ci au moment des travaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Concernant le poste de relevage, la quasi-totalité des terrassements seront extraits et évacués, à l'exception d'une part des matériaux réutilisés pour l'aménagement et VRD. Pour la conduite de transfert, l'ensemble des matériaux extraits de la tranchée, à l'exception du lit de pose et enrobage, seront réutilisés en remblais de tranchée. Les déblais excédentaires (évacués) seront de 4500 m <sup>3</sup> pour le poste de relevage et 3000 m <sup>3</sup> pour la |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Bilan matériaux : Volume terrasse : 11 520 m <sup>3</sup> . Volume matériaux d'apport : 3 000 m <sup>3</sup> . Volume réutilisé : 3 100 m <sup>3</sup> . Volume évacué : 8 420 m <sup>3</sup> .                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet consiste a mettre en conformite le systeme d'assainissement de Valence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le defrichement du boisement necessaire a l'installation de la conduite constituera une destruction de flore et de l'habitat de certaines especes faunistiques. Un prediagnostic ecologique avait ete realise en 2022 dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas initiale. Des inventaires naturalises complementaires ont ete effectues entre mars et juin 2025. Voir rapport d'inventaires naturalises en annexe 10 |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'aura pas d'incidence particuliere sur les sites Natura 2000 car ce sont des milieux completement differents du site du projet. De plus, il n'y a pas de liens fonctionnels entre le site d'etude et les zones Natura 2000 car ils ne sont pas frequentes par les memes especes.                                                                                                                                    |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet engendrera la consommation d'espaces forestiers lors de l'operation de defrichement du boisement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La ville de Valence n'est pas concernee par un PPRT en vigueur. Un site CASIAS se situe a proximite immediate (40 m) de la zone de projet. Une ICPE est presente dans la zone d'etude et une autre a proximite immediate (40 m). La zone d'etude n'est concernee par aucun site ex-BASOL. Une canalisation de gaz de ville partant de l' unite de methanisation de la STEP passe Rue Mouchele, hors de l'emprise des travaux   |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet peut etre concerne par des risques naturels de type instabilite et glissement de talus en raison de l'implantation de la canalisation a proximite immediate de la rive gauche du contre-canal du Rhone. La zone de projet est quasi integalement concernee par le zonage du Plan de Prevention des Risques d'Inondation de Valence. L'alea remontee de nappe est egalement identifiee sur le secteur                 |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone de projet est quasi integalement concernee par le zonage du Plan de Prevention des Risques d'Inondation de Valence. L'alea remontee de nappe est egalement identifiee sur le secteur                                                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet pourrait engendrer des risques sanitaires en cas de mauv- aise etancheite/fuite de la canalisation. Respect mesures protection milieu et ressource en eau (hydrogeologue/Valence Romans Eau)                                                                                                                                                                                                                         |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La phase travaux engendrera des déplacements (engins de chantier).                                                                                                                                                                                                                 |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La phase travaux pourra être vectrice de nuisances sonores. Durant la phase exploitation, le projet ne sera pas source de bruit.                                                                                                                                                   |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone de projet est en partie concernée par des secteurs affectés par le bruit liés aux infrastructures de transport terrestres faisant l'objet d'un classement sonore : A7 et RD534N                                                                                            |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Seule la phase travaux du projet pourra engendrer des vibrations (deambulation des engins ou utilisation de matériel particulier par exemple), qui seront localisées et ponctuelles                                                                                                |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         |                                                |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Durant la phase chantier, des polluants atmosphériques seront rejetés par les engins motorisés nécessaires au bon déroulement des opérations. Les volumes rejetés resteront limités en quantité et dans le temps. La phase exploitation n'engendrera pas de rejets atmosphériques. |
|                         | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les rejets liquides (eaux usées) seront acheminés jusqu'à la station d'épuration, ou ils seront traités.                                                                                                                                                                           |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | Station d'épuration de Mauboule                                                                                                                                                                                                                                                    |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le sud du projet est concerné par une zone de présomption de prescription archéologique (zone 8 Quartier du Pont des Anglais et Mauboule). Une démarche a été engagée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), qui a conclu que le projet ne donnerait pas lieu à une prescription d'archéologie préventive. Le nord de la zone d'étude est concerné par un périmètre de protection des abords de |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le tracé de la canalisation est situé sur un sentier de promenade au cœur du boisement et coupe la ViaRhona au sud du projet. Cela engendra donc des modifications sur les activités humaines de loisir, en phase travaux uniquement. Une déviation de la ViaRhona sera mise en place durant les travaux. La zone de projet ne se situe pas sur des parcelles agricoles.                                                   |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

L'ensemble des avis et décisions de l'Autorité Environnementale entre 2022 et 2026 portant sur des projets situés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude ont été consultés. De par la nature du projet d'assainissement de l'Épervière, il semble peu susceptible de présenter des incidences cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

cf. annexe 8

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été conçu de manière à limiter au maximum les coupes d'arbres. ME01 : Choix du passage de la canalisation. MR01 : Adaptation des périodes de travaux au regard des sensibilités écologiques. MR02 : Limitation/adaptation des emprises des zones de circulation des engins de chantier. MR03 : Lutte contre d'éventuelles pollutions en phase chantier et exploitation. MR04 : Mesures relatives aux espèces exotiques envahissantes. MR05 : Contrôle de la biodiversité avant chantier. MR06 : Protocole d'abattage doux pour limiter le risque de destruction de chauves-souris et du Lucane cerf-volant. MR07 : Installation de gîtes artificiels pour les chiroptères et l'avifaune à proximité des emprises travaux. MR 08 : Revegetalisation après travaux. MR 09 : Suppression des abris et des ornières favorables aux amphibiens, reptiles et petite faune. MR 10 : Mesures de détection d'une pollution en phase d'exploitation. MR 11 : Rabattement de nappe et réalisation d'un bouchon étanche. MR12 : Organisation face au risque inondation. MC 01 : Traitement du Robinier faux-acacia dans les secteurs de peupleraie sèche fluviale non impactés par le projet. MA01 : Assistance au maître d'ouvrage pour les mesures relatives à la biodiversité. MS01 : Suivi de la végétation. MS02 : Suivi de la faune. Cf. Annexe 8 pour le détail des mesures.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

le Maître d'ouvrage a engagé une démarche d'évaluation environnementale comprenant la mise en place de la séquence ERCAS et s'engage à suivre les mesures définies pendant les travaux et en phase d'exploitation. La demande de défrichement et la procédure de Porter à Connaissance permettront de poster la séquence ERCAS. Des inventaires naturalistes complémentaires ont été menés en 2025. La précédente demande d'examen cas par cas n° 2023-ARA-KKP-4578 avait conclu à l'absence d'évaluation environnementale (décision en date du 11/08/2023). Compte tenu des éléments mentionnés ci-avant, une procédure d'évaluation environnementale formalisée supplémentaire ne paraît pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> |

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 1     |  | <input type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/> |
| 3     |  | <input type="checkbox"/> |
| 4     |  | <input type="checkbox"/> |
| 5     |  | <input type="checkbox"/> |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BIOTEAU

Prénom **Franck**

Qualité du signataire **Directeur Direction Assainissement, Eaux  
pluviales et Rivières**

À Chatuzange-le-Goubet

Fait le 24-09-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)